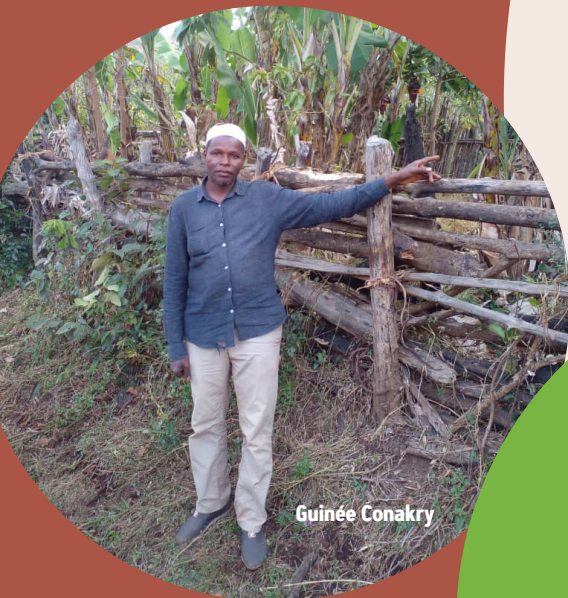


Reintegration im Herkunftsland
Réintégration dans le pays d'origine
Reinserimento nel paese d'origine
Reintegration in the Country of Origin



Guinée Conakry

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION RÉINTÉGRATION DANS LE PAYS D'ORIGINE 2004-2024





IDÉE DE DÉPART

Une part importante des demandeurs d'asile, et probablement la majorité des personnes vivant en Suisse sans autorisation de séjour (sans-papiers), ne sont pas menacées dans leur vie ou leur intégrité physique. Elles recherchent plutôt, pour diverses raisons, une existence hors de leur pays d'origine. Or, la loi les oblige à quitter la Suisse. Parmi les personnes déboutées se trouvent des femmes, des hommes et des enfants dont la situation reste précaire. À leur retour, elles se retrouvent souvent confrontées aux mêmes conditions qu'elles avaient quittées : absence de perspectives scolaires ou professionnelles, conditions de vie déplorables, risque d'être entraînées dans la délinquance mineure, le trafic de drogue ou la prostitution.

C'est en juillet 2002, au cours d'une discussion entre Jean-Daniel Gerber, alors directeur de l'Office fédéral des réfugiés (aujourd'hui Secrétariat d'État aux migrations), et Walter Schmid, chef du service social de la ville de Zurich, que l'idée d'offrir des perspectives d'avenir aux personnes venues de l'étranger et décidant de retourner dans leur pays d'origine, est évoquée.

Par la suite, se tiennent plusieurs réunions en petit comité avec l'objectif de lancer l'initiative en s'entourant de personnalités partageant cette vision, de constituer un capital de départ et de trouver l'institution adéquate pour mettre en œuvre le projet. Rolf Widmer, alors directeur du Service social international Suisse (SSI Suisse) et fort d'une expérience dans l'encadrement et le rapatriement de mineurs, joue un rôle moteur dans cette étape. Le lancement du projet est cependant reporté de 18 mois pour deux raisons. Premièrement, en tant que directeur de l'Office fédéral des réfugiés, Jean-Daniel Gerber ne peut pas s'impliquer dans une association privée susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la politique des réfugiés de la Confédération. Cet obstacle est levé en avril 2004 avec sa nomination en tant que secrétaire d'État au SECO. Et deuxièmement, un temps de recherche de fonds est nécessaire afin que le projet repose sur des bases financières solides.

LANCEMENT

La première réunion de préparation d'un projet pilote, intitulé « Aide aux rapatriés dans des situations exceptionnelles », se déroule le 22 avril 2004. La mise en œuvre opérationnelle du projet est confiée au SSI Suisse, sous la direction de Rolf Widmer et avec l'appui de Michèle Demierre, chargée de programme. Un montant de 70'000 CHF est réuni pour la phase de démarrage, et au fil des années, d'autres bailleurs de fonds viennent compléter le financement.



Gambie

CRÉATION DE L'ASSOCIATION

« RÉINTÉGRATION DANS LE PAYS D'ORIGINE »

EN AVRIL 2009

Le programme « Aide aux rapatriés dans des situations exceptionnelles » se développe de manière satisfaisante. Toutefois, au fil des années, certaines lacunes structurelles apparaissent : statut juridique faible, absence de statuts précis, critères d'évaluation des demandes d'aide au retour peu contraignants, contributions de soutien non systématiques et manque d'évaluation des résultats des projets. Pour pallier ces insuffisances, de nouveaux statuts sont adoptés lors de l'AG 2009 et la société simple existante est transformée en association.

Comme auparavant, la mise en œuvre opérationnelle du programme est confiée au SSI Suisse, qui garantit l'apport de compétences techniques indispensables et bénéficie d'un réseau international d'organisations partenaires. De plus, le SSI Suisse remplit les critères ZEWO, rendant les contributions financières au programme « Réintégration dans le pays d'origine » déductibles des impôts, un avantage non négligeable pour les donateurs.



Géorgie



ÉVOLUTION DU PROGRAMME « RÉINTÉGRATION DANS LE PAYS D'ORIGINE »

Au fil du temps, le programme connaît un développement important. Malgré l'augmentation du nombre de projets et du volume financier, et la création de l'association comme raison sociale, il n'a pas été nécessaire de modifier en profondeur l'orientation du programme. Deux nouveautés méritent toutefois d'être soulignées :

- En 2017, un programme spécial est lancé pour les femmes en détention. Ces femmes, souvent accompagnées d'enfants en bas âge, ont besoin d'un soutien particulier. Une fois libérées, elles sont conduites à l'aéroport pour un voyage de retour vers leur pays d'origine où elles risquent de retomber dans une misère qui les pousse parfois à la prostitution ou au trafic de drogue. Ce programme spécial permet de les soutenir au-delà d'un projet de réintégration classique, en couvrant d'autres aspects essentiels : logement, scolarisation des enfants, frais médicaux, etc. Un soutien qui demande davantage de ressources, mais qui en vaut la peine. Jusqu'en 2024, 82 femmes ont pu bénéficier de ce programme qui s'ouvrira désormais aux femmes en général (pas uniquement détenues).
- Les cantons suisses sont confrontés aux coûts élevés liés à la détention des personnes en attente d'expulsion. Après avoir collaboré pendant plusieurs années avec le projet « Réintégration », certains cantons ont choisi de financer directement les prestations fournies par le SSI Suisse. Sous le nom de RESTART, des contrats ont été conclus avec les cantons de Genève, Vaud, Berne et Zurich.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La structure organisationnelle, inchangée au fil des années, contribue largement au succès du programme « Réintégration ». D'un côté, le bras opérationnel porté par le SSI Suisse ; de l'autre, les membres du comité et leurs invités permanents qui travaillent bénévolement.

Nous souhaitons ici rappeler la mémoire de Peter Arbenz, membre fondateur et vice-président efficace et avisé, décédé en 2023. En hommage à son engagement, un fonds spécial a été créé en 2024, alimenté par des contributions totalisant environ 64'750 CHF, intégrées au programme « Réintégration ». L'objectif principal est de financer des projets en faveur de personnes pour lesquelles Peter Arbenz s'est particulièrement investi, notamment des personnes originaires des Balkans ou travaillant dans le secteur agricole.





Gambie

DÉROULEMENT DES DIFFÉRENTS PROJETS

Les demandes de financement sont adressées au SSI Suisse, généralement par l'intermédiaire des bureaux cantonaux d'aide au retour, d'œuvres d'entraide ou des autorités d'exécution des peines. Ces demandes doivent comporter, à la manière d'un business plan sommaire, des indications sur la manière dont la personne concernée envisage de réaliser son projet professionnel ou de formation à son retour dans son pays d'origine, ainsi que le montant nécessaire à cet effet. Le SSI Suisse, en collaboration avec un partenaire local dans le pays d'origine, examine ensuite les dossiers. La plupart des montants accordés se situent entre 3'000 et 4'700 CHF, destinés le plus souvent à l'achat de matériel et de biens pour démarrer une petite activité commerciale.

Le voyage de retour est organisé et financé par le Secrétariat d'État aux migrations. Une fois sur place, la planification détaillée se fait en collaboration avec le partenaire local, et l'achat du matériel et des biens se déroule selon le plan établi. Les bénéficiaires ne reçoivent jamais d'argent directement. Pour chaque projet, une vérification est effectuée au plus tard un an après le lancement afin de s'assurer de la pérennité de l'initiative. Dans la plupart des cas, le projet se poursuit ; sinon, la personne concernée aura trouvé un emploi fixe, changé de métier ou déménagé dans une autre région ou ville. À notre connaissance, les retours en Suisse sont très rares.

LA RÉINTÉGRATION EN CHIFFRES

- **Nombre de personnes soutenues**

Près de **1000** projets, impliquant **1700** personnes issues de **79** pays d'origine, ont pu être soutenus.

- **Moyens financiers**

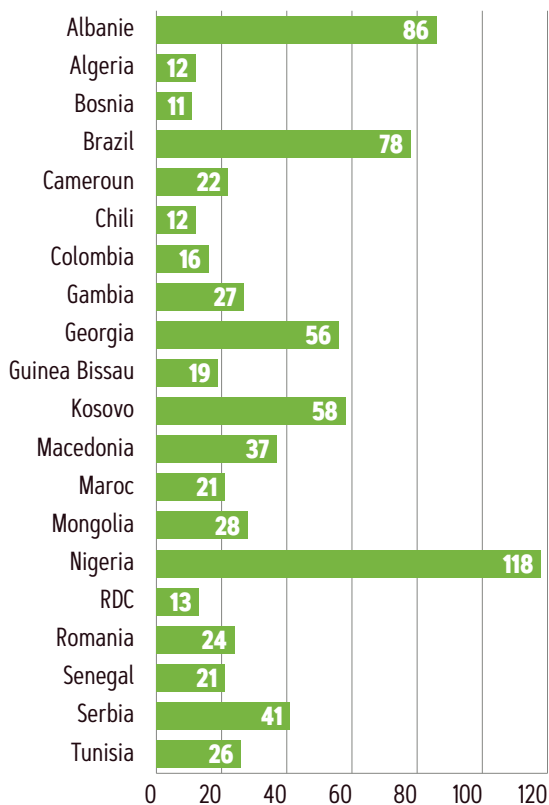
Les moyens financiers mis à disposition depuis 2004 s'élèvent à environ **5 millions de CHF**. Au cours des dix dernières années, les dépenses par projet ont oscillé entre **5'000 et 6'000 CHF**, dont environ un quart consacré au suivi des projets et à l'administration. Le budget annuel de l'association, compris entre **250'000 et 400'000 CHF**, est financé exclusivement par des donateurs privés (fondations et particuliers).

1000
projets soutenus

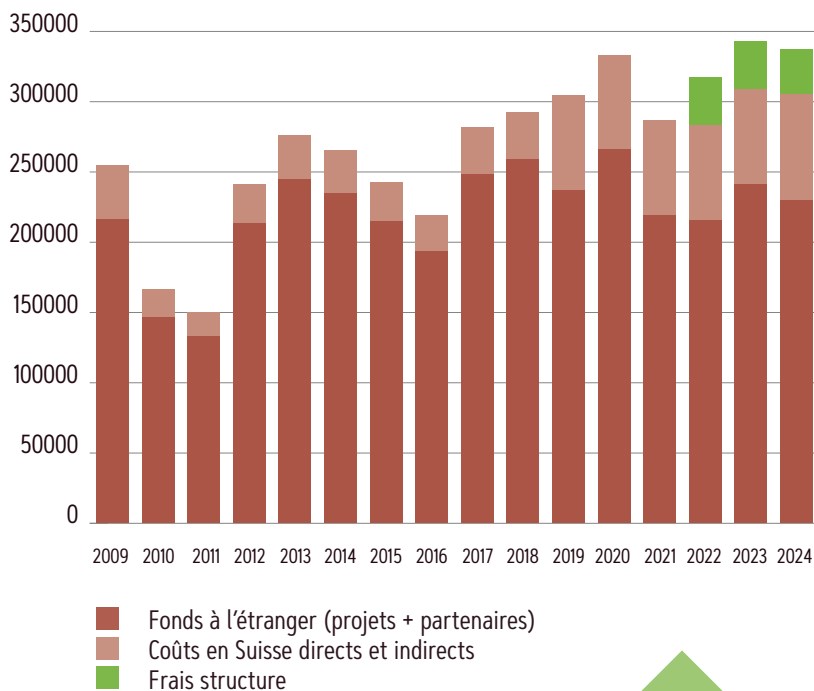
1700
personnes

79
pays

Top 20 pays 2004-2024



Répartition des coûts 2009-2024



BAILLEURS DE FONDS

Le programme «Réintégration dans le pays d'origine» est financé uniquement par des contributions volontaires. Le soutien désintéressé de nos bailleurs de fonds est indispensable pour mener à bien nos activités. Trouver des mécènes prêts à s'engager dans des domaines aussi délicats que l'asile, les sans-papiers ou la réinsertion post-carcérale n'a rien d'évident. Nous leur adressons un remerciement tout particulier.



Géorgie

ÉVALUATION

L'évaluation des résultats a toujours été une priorité, avec des ajustements réalisés lorsque cela s'imposait. On peut notamment citer les monitorings réguliers assurés par nos partenaires locaux dans les pays d'origine, une évaluation indépendante en 2017 et un audit spécial réalisé en 2021. Une nouvelle évaluation externe est à nouveau prévue pour 2025. En 2022, l'émission Mise au Point de la Radio Télévision Suisse (RTS), connue pour son regard critique, a consacré un reportage positif et humain à notre projet et a suivi des personnes rapatriées dans leurs pays.

PUBLICATIONS

Le programme « Réintégration » se doit d'être connu par les personnes souhaitant retourner dans leur pays, par les autorités, les œuvres d'entraide et les potentiels sponsors. La page web, les rapports annuels et les brochures succinctes contribuent à cette diffusion. Il est prévu d'intensifier encore la communication.

🌐 www.reintegrationproject.ch



Tanzanie



Gambie

PERSPECTIVES

La meilleure preuve du succès du programme « Réintégration dans le pays d'origine » réside dans le fait qu'en 20 ans d'activité, ce modèle unique a été de plus en plus reproduit par la Confédération et les cantons. Il représente la meilleure manière de permettre un retour volontaire et réussi dans la dignité, tout en étant nettement moins coûteux que l'octroi d'une aide sociale prolongée en Suisse. La réintégration dans le pays d'origine aboutit dans la majorité des cas. L'idéal serait que notre programme devienne superflu.

Mais la migration irrégulière et le nombre de personnes et de familles qui doivent retourner dans leur pays d'origine ne vont pas diminuer, bien au contraire. Les tendances que l'on constate actuellement en Europe vers un durcissement de la politique migratoire en sont les signes avant-coureurs. Les expériences acquises avec le programme « Réintégration dans le pays d'origine » peuvent et doivent continuer à être exploitées.



Organisation exécutante :

IBAN : CH09 0483 5026 4503 3100



Service social international – Suisse
Internationale Sozialdienst – Schweiz
Servizio sociale internazionale – Svizzera
International social service – Switzerland

20, av. Ernest-Pictet / 1203 Genève

reintegration@ssi-suisse.org

www.reintegrationproject.ch

